

## Demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo classique

La Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans est engagée dans une politique de développement des modes doux et alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

Suite aux confinements, le vélo est plébiscité par de nombreux usagers. Pour répondre à l'augmentation des usages, le Schéma Cyclable Intercommunal est à l'étude et une nouvelle campagne de subvention pour l'achat d'un vélo est relancée par Riom Limagne Volcans (RLV).

Dans ce cadre, elle accorde une aide, sous forme de subvention, aux habitants de Riom Limagne et Volcans **de plus de 11 ans** qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (cadre fixe ou pliant) ou d'un vélo classique (cadre fixe ou pliant). Il peut être neuf ou bien acheté d'occasion **auprès d'un professionnel**.

### Quel type de vélo est concerné par la demande d'aide à l'achat ?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> vélo à assistance électrique            | <input type="checkbox"/> vélo classique            |
| <input type="checkbox"/> vélo à assistance électrique d'occasion | <input type="checkbox"/> vélo classique d'occasion |

### Demandeur (particulier) :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir des informations sur les actions en faveur de la pratique cycliste de la part de Riom Limagne et Volcans :

· OUI · NON

Cadre réservé à RLV

Mode de réception :

Date de réception

Dossier complet

## Liste des pièces à joindre au dossier :

- Formulaire de demande d'attribution complété, daté et signé ;
- La copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à savoir : une quittance de loyer ou une facture d'un fournisseur d'énergie ou une facture de téléphonie fixe aux mêmes nom et adresse que ceux figurants sur la facture d'achat du vélo ;
- Le devis du vélo à assistance électrique ou classique que le demandeur souhaite acheter ou une facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide comportant le nom et l'adresse du bénéficiaire et établie **dans la limite de la période d'appel à manifestation d'intérêt** ;
- Le certificat d'homologation du vélo ;
- L'attestation sur l'honneur jointe au présent formulaire de demande dûment complétée et signée ;
- RIB pour versement sur le compte ;
- Justificatif de location avec le service RLV'LO le cas échéant

### **POUR LE BÉNÉFICIAIRE REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ACQUÉREUR MINEUR DE + 16 ANS**

Celui-ci devra remettre également :

- Une attestation d'hébergement justifiant que l'acquéreur est domicilié dans une commune située sur le territoire de RLV, aux mêmes nom et adresse que ceux figurants sur la facture d'achat du vélo éligible à l'aide ;
- La copie d'un document justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur (notamment livret de famille) ;
- La copie d'une pièce d'identité justifiant que l'acquéreur est un mineur de plus de 16 ans (notamment carte nationale d'identité, passeport).

### **POUR LE BÉNÉFICIAIRE REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ACQUÉREUR MINEUR DE - 16 ANS ET + 11 ANS (VÉLOS CLASSIQUES UNIQUEMENT)**

Celui-ci devra remettre également :

- Une attestation d'hébergement justifiant que l'acquéreur est domicilié dans une commune située sur le territoire de RLV, aux mêmes nom et adresse que ceux figurants sur la facture d'achat du vélo éligible à l'aide ;
- La copie d'un document justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur (notamment livret de famille) ;
- La copie d'une pièce d'identité justifiant que l'acquéreur est un mineur de moins de 16 ans (notamment carte nationale d'identité, passeport).

## Profil et utilisation prévue du vélo

Afin de mieux connaître le profil des personnes souhaitant acquérir un vélo à assistance électrique ou vélo classique et l'utilisation qu'elles souhaitent en faire, nous vous remercions de répondre aux questions suivantes :

### Quel type de vélo est concerné par la demande d'aide à l'achat ?

- vélo à assistance électrique                       vélo classique  
 vélo à assistance électrique d'occasion                       vélo classique d'occasion

**Vous êtes :**  un homme                       une femme                       non défini

**Vous avez :**  moins de 25 ans                       entre 25 ans et 40 ans

entre 41 ans et 60 ans                       plus de 60 ans

**Vous êtes :**  élève de l'enseignement primaire ou secondaire étudiant / apprenti / en formation

en activité                       sans emploi                       retraité-e

**Pour les personnes en activité, vous êtes :**  artisan / commerçant / chef d'entreprise                       fonctionnaire

cadre et assimilé profession intermédiaire                       employé-e                       ouvrier                       agriculteur

### Votre principal mode de transport actuel :

- voiture                       transport en commun                       vélo à assistance électrique                       vélo classique  
 Autre : .....

### Après acquisition du vélo, indiquez-nous les trajets principaux que vous allez effectuer (plusieurs choix possibles) :

- domicile-travail                       loisirs                       domicile-études                       achats  
 Autre : .....

### Merci de nous indiquer le(s) lieu(x) de départ ainsi que le(s) lieu(x) de destination

Lieu(x) de départ : .....

Lieu(x) de destination : .....

### Fréquence envisagée d'utilisation :

- tous les jours                       plusieurs fois par semaine  
 le week-end ou jours de loisirs                       plusieurs fois par mois

### Pour aller de votre point A à votre point B, devez-vous emprunter un mode de transport en complément du vélo ?

- oui                       non

Si oui, lequel : .....(ex : train / bus / covoiturage / voiture)

### Auriez-vous acheté un vélo à assistance électrique / vélo classique sans l'aide financière de RLV ?

- oui                       non

Si oui, le même modèle ?                       oui                       non

## Déclaration sur l'honneur :

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à connaître le profil et usage de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou classique. Les destinataires des données sont : Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans – service Mobilité.

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans – service Mobilité - 5 mail Jost Pasquier - CS80045 - 63201 Riom cedex

Je soussigné(e).....

- m'engage sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide perçue par Riom Limagne et Volcans, à ne pas revendre avant un délai de trois ans le vélo acheté sous peine de restituer l'aide et à apporter la preuve au service de Riom Limagne et Volcans qui en fera la demande d'être bien en possession de ce dernier.
- certifie avoir pris connaissance du règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques – RLV mobilités

Fait à : ....., le : .....

Signature du demandeur

**Le dossier complété est à retourner avant le 15 octobre 2021**

<b>Par courrier (cachet de la poste faisant foi) à :</b> Riom Limagne et Volcans Service Mobilités 5 mail Jost Pasquier CS 80045 63201 RIOM Cedex	<b>Ou à l'adresse mail :</b> <a href="mailto:deplacements@rlv.eu">deplacements@rlv.eu</a>
--	--

Pour les dossiers déposés avec un devis, le demandeur adresse dans un **délai de 3 mois maximum** à compter de la réponse positive de RLV :

- Une copie de la facture détaillée d'achat du vélo à assistance électrique ou classique à son nom propre et qui doit être postérieure à la mise en place du présent dispositif ;

La **subvention est versée au vu de la facture acquittée** dans la limite du devis présenté initialement sauf s'il est supérieur à la facture laquelle fera foi pour le montant de la subvention. Inversement, si la facture est supérieure au devis le versement de la subvention se fera sur la base du montant du devis.